



La place de Lattre de Tassigny aux Cannes

Un nouveau contrat pour les quartiers populaires, un nouveau pacte entre les habitants et les institutions.

Le Contrat de Ville 2024-2030 marque une nouvelle page pour le Pays Ajaccien en s'inscrivant dans une démarche d'égalité des chances à travers une politique innovante et territorialisée pour lutter contre les inégalités socio-spatiales. En s'articulant autour de l'habitat, de l'éducation, de la santé, de l'emploi, et de l'accès aux droits, cette feuille de route vise à améliorer durablement la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires.

1

Retour sur le Contrat de ville du Pays Ajaccien 2015-2023 : la transformation des quartiers



Aux Jardins de l'Empereur, les Jardins familiaux Rolland Bonaparte

L'évaluation de la précédente contractualisation (2015/2023) met en avant la plus-value certaine de la politique de la ville sur la vie quotidienne des habitants des quartiers concernés.

Un programme de renouvellement urbain, achevé en 2022, a transformé les quartiers des Salines et des Cannes du point de vue des espaces communs, des services et des équipements publics.

Un programme d'actions et d'activités socio-éducatives, culturelles, sportives, de médiation et d'amélioration du cadre de vie riche et varié a été mené, concernant près de 8 000 personnes par an et mobilisant une enveloppe financière d'environ 6 000 000€.

A ces crédits spécifiques qui ne sont mobilisables que si un Contrat de ville est signé, s'ajoutent, en premier lieu, les moyens de droit commun

de la ville représentant près de 32 millions d'euros sur la période. Dans cette somme sont inclus les coûts de fonctionnement des services municipaux comme la cantine, la garderie, les équipements sportifs dans les quartiers ...

Ainsi, cette mouture du contrat de ville a permis des avancées significatives dans les quartiers prioritaires d'Ajaccio, notamment les Salines et les Jardins de l'Empereur, grâce à des projets d'infrastructures tels que des écoles, places publiques et logements sociaux.

Cependant, malgré ces investissements, la précarité économique reste présente. Le contrat de ville, évalué à mi-parcours en 2018 et à la fin en 2022, a permis de constater la nécessité d'améliorer la connexion entre les aspects urbains et humains pour maximiser l'impact de ses actions. Des recommandations incluent la création de diagnostics plus précis et de meilleures synergies entre les différents dispositifs. Il a été également mis en avant des problématiques de gouvernance, soulignant la difficulté de coordonner efficacement les nombreux acteurs impliqués.

**« Produire la Ville est complexe.
La produire intelligemment
c'est la produire collectivement. »**

Philosophie urbaine de Socrate



Ecole Simone Veil aux Salines

Le nouveau Contrat de ville pour l'agglomération du Pays Ajaccien 2024-2030 : Un outil au service de l'équité et de la cohésion sociale

Avec le Contrat de Ville 2024-2030, le Maire d'Ajaccio, Président de la CAPA veut peser sur l'aménagement du territoire pour en préserver son équilibre et améliorer la vie des habitants.

Aménager son territoire c'est l'organiser, l'organiser pour qu'il soit plus pratique dans ses usages. Les usages sont quant à eux maîtrisés par ceux qui l'occupent et le pratiquent, c'est-à-dire ceux qui l'habitent.

Ce contrat de ville à l'échelle intercommunale vise donc à combattre la concentration de pauvreté en expérimentant des solutions innovantes adaptées aux territoires. L'objectif est de préserver

CHIFFRES CLÉS SUR LES NOUVEAUX QUARTIERS PRIORITAIRES

Deux périmètres ont été identifiés, rassemblant près de 5 800 habitants :

- **Cannes/Salines : 2 373 habitants**
 - Revenus modestes : un revenu médian à 13 750€ tandis qu'il est de 23 320€ sur le reste de la ville.
 - Faible taux d'emploi féminin de 37% tandis qu'il est de plus de 70% sur le reste de la ville
 - Difficultés d'insertion professionnelle : 22% des jeunes ne sont ni scolarisés ni en emploi, contre 17% sur le reste de la ville. Une population à 85% composée d'employés et d'ouvriers.
- **Nord Rocade : 3 405 habitants**
 - Taux de pauvreté élevé avec un revenu médian à 12 200€ tandis qu'il est de 23 320 € sur le reste de la ville. Un seuil de pauvreté de 37% contre 16% pour le reste de la ville
 - Forte proportion de familles monoparentales avec 38% de familles monoparentales contre 18% pour le reste de la ville
 - 24% des jeunes ne sont ni scolarisés ni en emploi contre 17% sur le reste de la ville
 - Faible mobilité résidentielle

l'équilibre social et la cohésion urbaine, en organisant le territoire pour améliorer les usages et la qualité de vie des habitants.

La notion centrale d'« habiter » dépasse le simple logement, englobant les dynamiques de mobilité et de déplacements, essentielles à l'attractivité des quartiers et au bien vivre ensemble. Cette vision guide l'action publique de la CAPA pour un développement harmonieux et inclusif.

Deux périmètres prioritaires ont été définis et rassemblent près de 5 800 habitants (le double par rapport à la précédente contractualisation).

Les pilotes historiques du Contrat de ville sont : la Ville d'Ajaccio, l'Etat et la CAPA.

Tandis que la Ville déploie ses moyens au service de la population, l'Etat vient donner des moyens financiers spécifiques pour faire plus pour ceux qui ont moins. La CAPA, regarde l'avenir et mobilise ses moyens et son expertise pour accompagner au mieux les transitions à venir.

La politique de la ville est une politique de réparation des erreurs d'aménagement du passé et c'est aussi une politique d'égalité des chances.

La politique de la ville n'a pas vocation à « sauver les quartiers », sa mission consiste davantage à interroger – et à renforcer – l'équité de l'action publique.

Consacrons ensemble les six prochaines années de ce contrat à porter haut les valeurs de l'intérêt général dans ce fameux dernier kilomètre qui enferme parfois les plus fragiles d'entre nous.

3

Les cinq orientations du contrat de ville

- **Grandir et s'épanouir dont la démarche principale s'inscrit dans le cadre de la Cité éducative signée au même moment que le Contrat de ville.**

La Cité éducative est une convention annexe du Contrat de ville. Il s'agit d'une démarche portée par l'Education Nationale, la Ville, la CAPA, la CAF et l'Université de Corse pour améliorer la réussite des enfants et des jeunes issus des quartiers populaires.

← Les actions phares jusqu'en 2026 :

- Développement des actions de soutien scolaire pour tous les élèves du primaire au collège
- Renforcement de la coopération entre les crèches et les écoles maternelles pour une meilleure intégration des tous petits en milieu scolaire
- La lecture publique dans les quartiers avec le Bibliobus
- Former les jeunes aux métiers de l'animation socio culturelle

• **Préserver sa santé.**

La dynamique sera animée dans le cadre du Contrat Local de Santé piloté par la CAPA en lien avec l'ARS de Corse. Il s'agit de faire plus de prévention et de veiller à un meilleur accès aux soins.

← Les actions phares jusqu'en 2026 :

- Développer le Savoir Rouler à Vélo dans tous les établissements scolaires des quartiers populaires pour que tous les enfants et les jeunes sachent faire du vélo
- Développer le réseau des pistes cyclables y compris dans les quartiers
- Installer des créneaux de consultations en pied d'immeuble

• Habiter son logement, son quartier et sa ville.

C'est dans le cadre de sa compétence habitat que la CAPA se positionne comme le chef de file de cet item qui recouvre beaucoup d'actions. De l'entretien du cadre de vie, assumé par les bailleurs sociaux et la Ville d'Ajaccio, à la tranquillité publique en passant par la mobilité, cet axe de travail est le levier d'action publique essentiel pour faire évoluer les quartiers.

← Les actions phares jusqu'en 2026 :

- Définir des objectifs de mixité sociale
- Créer une régie de quartier pour l'entretien des parties communes et des espaces extérieurs des résidences sociales du Nord Rodeo
- Réhabiliter le Canal de la Gravona pour créer une piste cyclable qui raccordera A Mandarinina et Bodiccione
- Optimiser l'outil de vidéosurveillance dans les quartiers prioritaires

• Travailler et entreprendre.

C'est aussi le domaine de l'intercommunalité en lien étroit avec les chambres consulaires, représentants le monde de l'entreprise.

← Les actions phares jusqu'en 2026 :

- Les entreprises du territoire viennent directement recruter dans les quartiers
- Des locaux dans les quartiers sont aménagés et mis à disposition à de jeunes entreprises
- Les collectivités locales orientent une partie de l'achat public vers des entreprises d'insertion

- **Accéder à ses droits et s'émanciper.**

C'est l'item qui concerne directement toutes les institutions qui doivent simplifier l'accès aux droits pour les personnes en difficulté et qui doivent aussi accompagner les parcours de sortie des filets sociaux vers l'emploi, la formation ou la création d'activité.

- ← **Les actions phares jusqu'en 2026 :**

- Créer de nouvelles Maisons de quartiers
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme
- Mettre en œuvre un Fonds de participation des Habitants pour leur donner les moyens d'agir dans leur quartier

Les partenaires signataires

- ✓ **La Collectivité de Corse** au titre de ses compétences étendues. L'objectif est que la Collectivité de Corse mobilise plus ses moyens à destination des quartiers populaires d'Ajaccio dans le domaine social, économique, au titre de sa compétence pour la jeunesse et le sport. Les attentes de la Ville sont également très fortes sur le volet éducatif.
- ✓ **La Caisse d'Allocations Familiales de la Corse-du-Sud** est un partenaire historique de la ville dans le cadre de sa politique familiale. La CAF accompagne techniquement et financièrement la Ville dans sa politique petite enfance, enfance, jeunesse et vie des quartiers.
- ✓ **L'USH ERILIA**
 - ✓ **L'USH ADOMA**
 - ✓ **L'Office Public de l'Habitat du Pays Ajaccien**
- Les 3 bailleurs sociaux des nouveaux périmètres sont très largement impliqués
- ✓ **La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse**
- ✓ **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Corse**
- Les consulaires pilotent la dynamique les « Entreprises s'engagent pour les Quartiers »
- ✓ **La Banque des Territoires** dans le cadre de son accompagnement financier des opérations d'aménagement public et son soutien en ingénierie
- ✓ **Le Conseil Citoyen des Salines**
- Les Conseils citoyens organisés sont signataires du Contrat de ville aux côtés des institutions pour marquer leur engagement et leur coopération à aider aussi à la constitution d'autres conseils citoyens, notamment dans le nouveau périmètre de la Rocade.

Focus sur le volet éducatif du contrat de ville – La Cité éducative

La démarche de Cité éducative est portée sur Ajaccio depuis 2021. Il s'agit, pour les acteurs éducatifs locaux de s'allier autour de valeurs communes pour favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes des quartiers de 0 à 25 ans. Le périmètre concerné est très large puisqu'il concerne 3 collèges, 16 écoles maternelles et primaires, 6 crèches et un relais petite enfance représentant près de 4 500 élèves. Un programme d'actions très ambitieux a été construit par les acteurs pour les enfants et les familles des quartiers. Ce programme pluriannuel financé à hauteur de 750 000€ s'articule autour de parcours éducatifs thématiques comme la lecture, la citoyenneté...

Le 18 novembre dernier, la démarche de labellisation Cité éducative a été officiellement lancée pour la période 2024-2026. Initiée en 2021 sur le territoire et intégrée au contrat de ville, la Cité éducative, incorporée également au Projet Éducatif Local (PEL) actuellement en cours d'élaboration, constitue « un engagement collectif pour nos jeunes », a déclaré Rose Marie-Ottavy, adjointe au Maire d'Ajaccio.

Ce label d'excellence, qui prône comme valeur l'égalité des chances, implique pour les forces vives locales de s'organiser collectivement autour d'un projet éducatif à destination des jeunes de 0 à 25 ans et issus des quartiers prioritaires. Le périmètre s'étend de Saint-Jean à Bodiccione et inclue le nouveau quartier Nord Rocade, sans oublier celui des Cannes-Salines.

La Cité éducative se base sur trois piliers éducatifs : la réussite scolaire, l'ouverture culturelle et citoyenne et le soutien à la parentalité.

De nombreuses actions seront mises en place au cours de la période financée à hauteur de 750 000 euros.

A Ajaccio, ce sont près de 4500 élèves scolarisés en réseau d'éducation prioritaire (REP) qui sont concernés par la démarche. Elle intègre la participation de 3 collèges, 16 écoles, 6 crèches et un relai petite enfance.